

CHARTRE COVID-19 camping Ermitage lagon***

- I.** Assurer l'application des directives et des recommandations des pouvoirs publics en matière de lutte contre le Covid-19.
- II.** Mettre à disposition des produits désinfectants dans les parties communes.
- III.** Mettre en place des marquages au sol et une signalisation pour le maintien des distances de sécurité entre les clients dans les zones d'attente.
- IV.** Renforcer le nettoyage et la désinfection des parties communes (aire de jeux, espaces de restauration et d'animation) et les adapter aux exigences et recommandations des autorités sanitaires.
- V.** Renforcer le nettoyage et la ventilation des hébergements. Privilégier un nettoyage-désinfection humide.
- VI.** Encadrer l'étape de récupération du linge et des draps et proposer un équipement de protection individuel au personnel. Respecter idéalement un temps de latence d'au moins 3 heures avant la prise en charge des draps et du linge.
- VII.** Dans la mesure du possible respecter une mesure d'inoccupation de 24 heures entre deux réservations sur les périodes où l'établissement n'est pas complet.
- VIII.** Adapter le programme d'animations (y compris club(s) enfants et ados) et l'ouverture des services et installations aux exigences sanitaires et aux décisions du gouvernement.
- IX.** Favoriser le paiement par carte bancaire si possible sans contact. Désinfecter systématiquement les terminaux de paiement.
- X.** Imposer le respect des gestes barrières à ses employés, prestataires et clients.
- XI.** Assurer une communication claire sur l'ensemble des mesures de prévention contre le Covid-19 mises en place dans son établissement.
- XII.** Assurer la mise en place et le respect des protocoles de gestion en cas de suspicion de contagion au Covid-19.
- XIII.** Mettre en quarantaine de 14 jours tout employé avec fièvre et/ou autres symptômes du Covid-19 ou revenant d'une zone déclarée "zone exposition à risque Covid-19".
- XIV.** Masque obligatoire dans la réception du camping
- XV.** Une seule personne par guichet
- XVI.** File d'attente à l'extérieur de l'accueil
- XVII.** Gel hydroalcoolique pour les clients, avant chaque passage à la réception
- XVIII.** Ramener son propre stylo à l'accueil
- XIX.** Visiteurs interdits sur le site pendant le séjour
- XX.** Ramener un rouleau de nappe en papier pour se servir des tables pique-nique
- XXI.** Il n'y a plus de prêt de jeux à la réception
- XXII.** Pour les tentes safari : par mesure d'hygiène et de prévention :
Ramener vos taies d'oreillers, couverture ou couette, cafetière, 2 draps doubles (140x190) 2 draps simples (90x190)
- XXIII.** Nouvel horaire de départ des tentes Safari durant les vacances scolaires = 10H
- XXIV.** Quand les taux d'occupation le permettent laisser un emplacement de libre entre chaque occupant d'emplacements nus.
- XXV.** Le bracelet est désormais STRICTEMENT OBLIGATOIRE dès l'arrivée au camping et ce jusqu'à la fin du séjour

